

Renens en 1979 c'est nous

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 525

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016722>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Renens en 1979 c'est nous

"Existe-t-il une loi suisse, qui autorise un employeur helvétique à employer et à loger une jeune étrangère dans les conditions mentionnées par la dépêche de l'Agence télégraphique suisse (ATS) paru dans les journaux suisses romands fin novembre dernier? En 1979? Sommes-nous au moyen-âge? Quels moyens avons-nous de modifier de telles lois? Nous n'avons pas quitté le temps d'Emile Zola". Quelques mots que nous fait parvenir un ami neuchâtelois, quelques mots accompagnant une coupure de presse.

Autant de questions, autant d'incertitudes sur le plan légal. Et en définitive, là n'est même pas le "problème".

Bien sûr, on pourrait gloser sur les droits et les devoirs du patron. Avant même de recevoir l'envoi de notre correspondant, ce "fait divers" avait fait le tour du comité de rédaction de DP: allions-nous le commenter? sa publication dans la plupart des quotidiens romands nous "permettait-elle" le silence? irions-nous enquêter sur place? Le silence: en tout cas pas; le commentaire: rien que des mots face à la réalité brute les dépassant; une enquête: tout est dit, dans la sécheresse du rapport de police.

Alors, voici les faits que vous avez peut-être déjà lus.

A relire pour ne plus pouvoir oublier que, juste à côté de nous, cet autre monde existe.

D'autres textes légaux n'y auraient rien changé. 1979 à Renens, c'est nous; et en 1979 à Renens, il s'est passé ceci.

Tribunal correctionnel de Lausanne: reconnue coupable d'infanticide "en état de fièvre puerpérale", une jeune ouvrière yougoslave,

habitant un baraquement pour quinze compatriotes chez un maraîcher de Renens a été condamnée à trois mois de prison, avec sursis pendant deux ans.

Résumé des faits par l'Agence télégraphique suisse:

"Ce drame est celui d'une malheureuse en pleine détresse morale, enfermée dans sa solitude après les amours forcées qu'elle eut, dans le baraquement, avec un compatriote marié qui, depuis, est rentré dans son pays, la laissant se débrouiller seule. Mariée toute jeune pour échapper à un père alcoolique et brutal, dans un milieu rural très fruste de Bosnie, elle se trouva veuve en 1977, son époux s'étant tué dans un accident, et mère d'une fillette

d'un an. Endettée, elle fut contrainte de s'ex-patrier en Suisse pour gagner 650 francs par mois chez le maraîcher en question (qui ne s'est même pas présenté à la barre). Levée à 4 heures, elle travaillait aux champs de 5 h. 30 à 19 h. 30, comme les autres employés.

"C'est là qu'elle se trouva enceinte de son deuxième enfant. Elle projeta d'abord de mettre fin à ses jours, dès qu'elle eut la certitude de devenir mère, de peur de perdre son gagne-pain et de crainte des représailles de son père. Elle en fit part au saisonnier qui, après l'avoir frappée, l'avait mise enceinte, mais elle n'obtint aucun réconfort. Dès lors, murée dans le silence, elle accoucha dans les pires conditions et perdit la tête. Après avoir tué son bébé, elle se remit au travail et il fallut l'hospitaliser".

TRANSPARENCE

National: les casquettes des députés romands

Le nouveau Parlement est donc à l'oeuvre depuis presque deux semaines. Les nouveaux conseillers auront l'occasion de montrer leur meilleur profil jusqu'en 1983. D'ici là, et pour mieux apprécier la stature de chaque député, il est utile de répertorier les données de base qui les concernent et qui ont peut-être disparues des esprits depuis la campagne électorale. Le "Tages Anzeiger", dans son édition de samedi passé (1.12.1979) passait en revue le Conseil national et le Conseil des Etats, élu après élu, précisant d'après les données rédigées par les élus eux-mêmes complétées par celles des répertoires régulièrement mis à jour (Mosse, édition 1976), leur âge, leur profession, leur carrière politique et leurs fonctions dans des associations diverses ou leurs sièges dans des conseils d'administration. Transparence oblige, voici, pour le National, les "appartenances" des Romands (CA = conseils d'administration)!

Fribourg. Louis Barras (DC), président de la

Fédération des syndicats agricoles, CA: Banque de l'Etat de Fribourg, Anicom SA, Fribourg; Laurent Butty (DC), président cantonal des tireurs fribourgeois, CA: Usiflammes SA Fribourg, Fiduciaires associés Lausanne, Régie de Fribourg (Société des caisses de pension du personnel de l'Etat), Sté. fiduciaire Ravier SA Fribourg, et deux plus petites sociétés; Félicien Morel (PS)-; Jean Riesen (PS), CA: Bern - Lötschberg - Simplon, Sensetalbahn, Imprimeries Couchoud Lausanne; Liselotte Spreng, CA: Suchard-Tobler; Paul Zbinden, CA: Groupe Tacchini, Michel SA Fribourg, Skilift SA, Freiburger Nachrichten SA, et 8 sociétés de moindre importance.

Vaud. Gilbert Baechtold (PS), Union européenne, Sté. Suisse-Arabie, Association pour une radio-télévision démocratique; Claude Bonnard (lib.), CA: Société électrique intercommunale de la Côte, Castolin SA; Daniel Brélaz (environnement.), -; Jean-Jacques Cevy (rad.), présidences de l'Institut pour la recherche sur le cancer à Lausanne, de l'Union vaudoise des associations vinicoles et de la Centrale suisse du tourisme, CA: Sté. romande d'électricité Montreux, Sté. des chaux et ciments Lausanne, MOB, Maison des con-